

- **PRISE EN CHARGE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**
- **LOI SUR LA REFORME DES RETRAITES : *Synthèse et Analyse de la CFDT***
- **REDUCTION DES RTT POUR LES FONCTIONNAIRES**

-----

➤ **PRISE EN CHARGE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

La CFDT a été la première organisation syndicale de l'INRA à instruire les questions de souffrance et mal être au travail (cf enquête « Travail En Questions 2006/2007). L'enquête « Cadres » sur le thème des réformes dans les Fonctions Publiques s'inscrit aussi dans une démarche de proximité avec les personnels, afin de mieux corrélérer revendications et attentes des agents. Les résultats de cette dernière consultation feront prochainement l'objet d'une communication large des résultats, comme nous nous y étions engagés.

Après les multiples interventions de la CFDT, la Direction de l'INRA a mandaté la DRH pour réfléchir à la mise en place d'indicateurs des risques psychosociaux, au harcèlement moral et à la sensibilisation/formation des acteurs. Sur ce dernier point, prioritaire sur l'insistance de la CFDT, un premier travail a été mis en oeuvre vis-à-vis des responsables hiérarchiques, mais aussi des membres des CHS de Centres. Certains d'entre eux (ex. Angers/Nantes, Clermont) ont déjà mis en place des formations sur ce sujet, où les représentants du personnel en CHS peuvent échanger avec les responsables de l'INRA. **L'un des objectifs est de redonner du sens aux collectifs afin de réduire les dysfonctionnements que l'on observe** : démotivation, arrêts maladie et assez souvent aussi des faits de harcèlement moral (échanges violents, intimidation, mise sur la touche...). Sur ce sujet plus encore que sur tous les autres, il est reconnu que le dialogue est essentiel (respect des échanges dans les conseils de service, les conseils de gestion, les CAP...). Lutter contre les risques psychosociaux, c'est aussi l'occasion d'instaurer (ou de renouveler) une culture de dialogue qui, plus que tout autre indicateur chiffré, peut être à même de prévenir puis de prendre en charge des situations difficiles.

**Tout membre de CHS et/ou responsable de quelque niveau, peut s'inscrire à ces formations. N'hésitez pas à réclamer leur mise en place, à veiller à la qualité des intervenants, à faire connaître votre appréciation, à échanger, à nous faire savoir ce que vous en pensez.**

➤ **LOI SUR LA REFORME DES RETRAITES : *Synthèse et Analyse de la CFDT***

La loi sur les retraites présentée par le gouvernement est devenue une réalité. Ce n'est pas pour autant que les réflexions s'arrêtent et que l'inertie doit remplacer les mobilisations. D'autant plus que se sont ouvertes depuis le 25 novembre dernier les négociations sur les retraites complémentaires. Quoi qu'il en soit, **il est primordial dans la période, d'être le mieux informé possible sur la réforme**, car beaucoup de contre informations, de non vérités sont diffusées via le net. **C'est pourquoi, la CFDT vous donne les arguments pour mieux appréhender la réforme.**

## ► REDUCTION DES RTT POUR LES FONCTIONNAIRES

**Le Sénat a adopté un amendement de la majorité au projet de loi de finances 2011, prévoyant de supprimer les droits à RTT (réduction du temps de travail) des fonctionnaires lorsque ceux-ci sont en arrêt-maladie, ce qui permettrait de supprimer 2 millions de jours RTT.**

"La période pendant laquelle le fonctionnaire (...) bénéficie d'un congé pour raison de santé ne peut générer de temps de repos lié au dépassement de durée annuelle de travail" explique l'amendement.

Dans la Fonction Publique, l'acquisition de jours de RTT est liée à la réalisation de durée de travail supérieure à 35 heures (hors heures supplémentaires) et, est destinée à éviter l'accomplissement d'une durée de travail excédant 1607 heures.

**La CFDT dénonce, dans la période, cette pratique de recours aux amendements pour modifier différentes lois. Cette procédure d'urgence parlementaire court-circuite les instances consultatives représentatives des personnels. Dans le cas présent, la CFDT s'oppose à cet amendement.**

**Toute l'équipe de la CFDT-INRA vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année**